

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mercredi 25 Juin 2025	<b>Séance du Mardi 1<sup>er</sup> Juillet 2025</b>
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-cinq, le premier Juillet à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	<b>Votes : 32</b>	
Présents : <b>26</b>	Pour : <b>32</b>	
Absents : <b>13</b>	Contre : <b>0</b>	
Représentés : <b>6</b>	Abstention : <b>0</b>	
Rapporteur	Bernard COSTE	

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Jean FRADIN (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Daria PICARD (Ceyras), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Michelle GUIBAL (Clermont-l'Hérault), Elisabeth BLANQUET (Clermont-l'Hérault), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Marc CARAYON (Lacoste), Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Jean-Claude LACROIX (Ceyras) représenté par Daria PICARD (Ceyras), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault) représenté par Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont-l'Hérault) représenté par Elisabeth BLANQUET (Clermont-l'Hérault), Jean François FAUSTIN (Clermont-l'Hérault) représenté par Michelle GUIBAL (Clermont-l'Hérault), Sophie ROYON (Paulhan) représentée par Claude VALERO (Paulhan).

Absent(e)s : Marina BOURREL (Brignac), Arnaud MOULS (Canet), Isabelle LE GOFF (Clermont-l'Hérault), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont-l'Hérault), Franck RUGANI (Clermont-l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont-l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont-l'Hérault), Sébastien VAISSADE (Liausson), Francis BARDEAU (Nébian), Grégory GUERIN (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Laurent ALBERT (Villeneuve).

## Validation du projet de structuration de l'offre touristique « Commercialisation » par l'Office de Tourisme

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais inscrit dans son projet de territoire 2020-2030 la volonté de structurer une offre touristique diversifiée et qualitative, et de renforcer les retombées économiques locales en s'appuyant sur les ressources et les identités du territoire,

Considérant également l'importance d'adapter l'offre touristique aux différents publics, et notamment aux groupes constitués, en réponse à une demande croissante émanant d'associations, de comités d'entreprise, de groupes d'amis, de seniors ou encore d'autocaristes,

Considérant que l'Office de Tourisme du Clermontais propose déjà une offre de visites guidées à destination de groupes, et que le présent projet s'inscrit dans une dynamique de développement et de professionnalisation de cette activité existante, il apparaît nécessaire d'en rappeler l'historique pour mieux en comprendre les évolutions.

L'Office de Tourisme du Clermontais souhaite structurer et renforcer cette offre spécifique à destination des groupes de plus de 10 personnes, en cohérence avec les orientations communautaires en matière de développement touristique.

Ce projet a pour objectifs :

- De structurer une offre lisible et modulable, sous forme de visites simples, de demi-journées ou de journées thématiques,
- De valoriser les thématiques identitaires du territoire (géologie, patrimoine, savoir-faire, nature, terroir),
- De renforcer les retombées économiques locales en impliquant les acteurs socio-professionnels,
- De dynamiser l'image du territoire auprès d'une clientèle de groupes, souvent prescriptrice pour le grand public,
- De professionnaliser la démarche de commercialisation (création d'un catalogue, mise en place de conditions particulières de vente, conventions avec les partenaires, gestion de fichiers prospects, outils de suivi...).
- De développer des projets de coopération territoriale, tels que "Escapade Nature Sans Voiture" en partenariat avec le Pays Cœur d'Hérault et les trois communautés de communes qui le composent, favorisant un tourisme durable et innovant,
- De développer l'organisation d'une journée thématique autour du tissage, en collaboration avec le Lodévois & Larzac avec la Manufacture de la Savonnerie et Villeneuve, valorisant le savoir-faire artisanal local.

Ce projet soulève plusieurs enjeux :

- Un enjeu juridique : actualisation des conditions générales de vente, formalisation des conventions avec les partenaires, sécurisation du cadre légal,
- Un enjeu de concertation : adhésion nécessaire de l'ensemble des communes concernées, dans le cadre d'une stratégie touristique communautaire,
- Un enjeu de gouvernance : nécessité d'un vote communautaire afin de permettre à l'Office de Tourisme de poursuivre une activité commerciale dans un cadre réglementaire clair (délégation de gestion, validation des conditions contractuelles).
- Un enjeu de lisibilité : clarification du changement de modèle économique, avec le passage d'une commission de 5 % perçue auprès des prestataires à un système de frais de dossier à la charge du client.

Il est à noter qu'une précédente délibération avait validé un modèle de commissionnement avec une convention correspondante ; ce changement de modèle nécessite donc une validation explicite par le Conseil communautaire.

En outre, la nouvelle grille tarifaire a été adaptée pour correspondre aux pratiques en vigueur chez les guides professionnels, ce qui constitue une évolution importante à signaler dans la structuration de l'offre.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

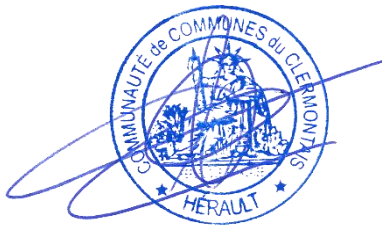
Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur COSTE et après en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITÉ,**

- **VALIDE** le développement de la commercialisation portée par l'Office de Tourisme, visant à structurer et développer une offre spécifique à destination des groupes constitués sur le territoire,
- **AUTORISE** l'Office de Tourisme à exercer une activité commerciale encadrée, dans le respect du cadre juridique applicable,
- **VALIDE** les documents juridiques afférents, notamment les Conditions particulières de vente, les conventions de partenariat avec les prestataires locaux, les tarifs, le cahier des charges,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents et conventions nécessaires à la mise en œuvre du projet, et à accomplir toutes les formalités afférentes à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



Isabelle SILHOL

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL